



VILLE DE
RICHMOND

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 317 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné QUE :

Le conseil municipal, suite à l'adoption par résolution, à sa séance du 5 juin 2023, d'un projet de règlement intitulé « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 317 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS », tiendra une assemblée publique de consultation le 3 juillet 2023 à compter de 18 h 30 à la salle du conseil municipal, située au 745, rue Gouin, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1);

L'objet de ce projet de règlement est :

- de contrôler les situations de vétusté et de délabrement des bâtiments situés sur le territoire de la ville de Richmond;
- d'éliminer les nuisances générées par les bâtiments mal entretenus, en prescrivant des normes de salubrité, d'occupation et d'entretien;
- forcer les propriétaires de bâtiments à les entretenir.

Ce projet contient des dispositions visant toutes les zones du territoire de la ville de Richmond.

Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les résidents de toutes les zones.

DONNÉ À Richmond (Québec), ce 21 juin 2023.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et greffier-trésorier